

1) Lettre du citoyen Deheysse, administrateur du département de l'Eure.

Paris, le 13 juin 1793, l'an II de la République française.

Citoyen Président,

Administrateur d'un département en contre-révolution ouverte dans lequel depuis quatre ans je n'ai cessé d'être le défenseur de la liberté, proscrit pour être resté fidèle à mes devoirs et n'avoir pas voulu devenir un traître, je suis venu ici pour donner des développements importants à l'intérêt général. Depuis huit jours, je postule sans succès pour être admis à la Convention ; je vous avoue qu'il est infiniment instant que je n'éprouve plus de retard et j'attends cette justice de vous.

Le républicain Deheysse, administrateur du département de l'Eure, société populaire de Vernon.

2) Le Président. J'annonce à l'Assemblée que des citoyens d'un département contre-révolutionnaire demandent leur admission à la barre pour dénoncer un délit national.

Législateurs, nous sommes députés par le comité de surveillance et la société populaire de Vernon, département de l'Eure.

Vous avez, législateurs, déployé un caractère digne des représentants d'un peuple républicain, en chassant du milieu de vous ces hommes ingrats et coupables qui y fomentaient les troubles et les divisions.

Depuis l'époque où vous avez mis en état d'arrestation les Brissot, les Buzot et leurs adhérents, vous avez rendu une foule de bons décrets, et déjà la Constitution se prépare avec activité.

Nous venons dénoncer un arrêté pris par le département de l'Eure, le 6 de ce mois, enfanté par Buzot et plusieurs de ses complices qui sont actuellement à Évreux. Il provoque la coalition de plusieurs départements voisins à se diriger contre Paris. Les citoyens de Vernon vous dénoncent cet attentat, ils veulent la liberté, l'égalité, la République une et indivisible.

Nous marcherons vers Paris, si souvent calomnié et d'une manière si outrageante ; mais ce ne sera que pour venir embrasser nos frères, et resserrer dans leurs bras les liens de la douce fraternité qui nous unissent à eux. Nous vous demandons la cassation du département de l'Eure, et de toutes les administrations qui ont suivi son exemple.

Nous demandons qu'on fasse retirer la force armée sur laquelle de coupables administrateurs fondent leurs projets liberticides, et la cassation de la municipalité de Vernon, qui a fait arrêter arbitrairement le citoyen Honoré, adjoint aux généraux des armées des côtes, qui, passant par cette ville pour se rendre à Cherbourg, y prêcha dans la société populaire les principes de la liberté, y fit l'éloge des braves Parisiens et de la Convention nationale. Son épouse gémit dans une prison.

Voici les dispositions principales de l'arrêté du département de l'Eure, qui porte la date du 6 juin 1793 :

Art. 1<sup>er</sup>. L'assemblée déclare qu'elle est convaincue que la Convention nationale n'est pas libre.

Art. 2. Il sera organisé, concurremment avec les citoyens des autres départements, une force armée pour marcher, en tout ou en partie, contre les factieux de Paris qui ont enchaîné la liberté de la Convention, et réduit au silence les bons citoyens.

Art. 3. Cette force armée sera de 4000 hommes pour le département de l'Eure.

Art. 4. Il sera établi une correspondance avec tous les départements, pour les inviter à se joindre au département de l'Eure.

Art. 5. Il sera envoyé une adresse à toutes les communes des départements, pour demander leur adhésion aux mesures contenues dans le présent arrêté.

Art. 6. Il sera envoyé des commissaires dans les départements du Calvados, d'Eure-et-Loir, de la Seine-Inférieure et de l'Orne, pour concerter ensemble les mesures d'exécution.

Art. 7. Les commissaires seront distribués de la manière suivante : 2 dans le département de la Seine-Inférieure, 2 pour celui d Eure-et-Loir, 2 pour celui du Calvados et 2 pour celui de l'Orne.

Art. 8. Il est ordonné aux municipalités d'arrêter ceux qui prêcheraient la doctrine de l'anarchie, le meurtre et le pillage.

Art. 9. Le conseil général du département prendra toutes les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent arrêté..

3) Deheysse, administrateur du département de l'Eure et membre de la même députation s'exprime ensuite en ces termes :

Citoyens, nous vous avons donné nos premiers serments, nous les tiendrons ; prononcez entre nous et les rebelles que nous dénonçons, nous nous sommes trompés, montrez-nous notre erreur, nous la reconnâtrons ; mais si nous sommes sur la ligne de nos devoirs, frappez du glaive de la loi les conspirateurs : nous vous déclarons que Buzot est coupable ! Législateurs, ces administrateurs avaient surpris la signature d'un de leurs collègues au bas d'une adresse incivique ; ce citoyen est venu lui-même à la Convention nationale demander acte de sa rétractation. Lorsque le président du département proposa l'arrêté qui vous a été dénoncé, je m'opposai avec force à ces mesures liberticides. L'arrêté fut retiré ; mais le lendemain les aristocrates l'emportèrent : je protestai, je refusai ma signature comme administrateur. Pour éprouver mon courage et ma fermeté, on décerna contre moi un mandat d'arrêt ; on arrêta que je serais remplacé. J'ai promis de dévoiler les coupables manœuvres de mes collègues et les moyens vils qu'ils emploient pour corrompre l'esprit public. Je n'entrerai pas dans des détails qui seraient trop longs : pour bien peindre leurs complots, il faudrait avoir leur âme haineuse. On vous a dit que les aristocrates sont abattus et découragés ; on vous trompe. Jamais ils n'ont levé la tête avec plus d'insolence ; d'accord avec les modérés et les hommes qui, sous le masque du patriotisme, cachent leur dévouement à la puissance royale ils organisent un système de guerre civile.

Nous n'avons pas oublié que Paris doit être le centre du mouvement révolutionnaire. Nous ne voyons pas deux partis dans la Convention ; nous vouons à l'exécration publique tous ceux qui nient la liberté de la Convention. Nous sommes persuadés que le peuple français est mûr pour la liberté et que la royauté est tombée pour ne plus se relever. Le peuple français qui est là, se lèvera encore pour écraser tous les traîtres et les rebelles.

Une députation du district des Andelys proteste aussi contre l'arrêté du département de l'Eure.

L'orateur déclare qu'il vient déposer dans le sein de la Convention des alarmes sur l'orage qui se prépare dans les départements de la ci-devant Normandie, contre l'unité de la République.

La Convention, dit-il, voilà l'astre qui nous éclaire : sans doute elle a eu des torts, mais elle ne peut cesser d'être le centre de tous les bons républicains. Faut-il fermer les yeux aux rayons du soleil, parce qu'il est quelquefois couvert de nuages et de taches.

On nous dit que la représentation nationale est dominée par une faction, mais, qui nous a dit que cette dénonciation n'était pas faite par une autre faction ? Quoi qu'il en soit, nous ne voyons en vous que la Convention ; ce serait un sacrilège de méconnaître des lois qui émanent de vous. Des députés ont été mis en état d'arrestation par un décret, nous attendons le résultat du procès pour proférer un jugement.

Nous ne jugeons point les intentions des administrateurs que nous dénonçons ; mais nous jugeons leur arrêté, et nous le condamnons hautement. Rien ne peut justifier la guerre civile aux yeux de la nature et des amis de l'humanité.

Nous avons refusé notre adhésion à l'arrêté du département de l'Eure ; nous croyons qu'il est le fruit d'un moment d'effervescence. Le patriotisme connu de ce département nous assure qu'il ne sera pas de longue durée.

Hélas! le sang français ne coule-t-il pas assez ? Veut-on le faire couler à plus longs flots ?

Croyez que le département reviendra de son erreur et que bientôt des larmes de repentir couleront des yeux de ceux qui ont pris l'arrêté que nous dénonçons et qu'ils nous sauront gré de la résistance que nous y avons opposée.

Législateurs, il ne vous sera peut-être pas inutile de connaître avec quel mépris la représentation nationale a

été traitée par neuf commissaires envoyés du Calvados dans le département de l'Eure.

L'un d'eux, dans la séance où le directoire prit l'arrêté qu'on vous dénonce et à laquelle assistèrent Buzot et les autres députés, a dit, avec un mouvement d'indignation, que la faction scélérate qui venait de décréter d'arrestation les Brissot et les Barbaroux, était la même qui renversa le monarque de dessus son trône, pour s'asseoir à sa place. Il s'écria qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour arrêter le sang de ces vertueux citoyens qui coulait peut-être déjà.

Un membre observait qu'on aurait bien de la peine à lever une force armée de 4000 hommes. Un administrateur répondit : Nous aurons tous les aristocrates pour nous.

Un autre proposa d'arrêter une caisse destinée pour la trésorerie nationale, et même la perception des contributions.

Cette mesure fut combattue courageusement par un membre, et elle fut rejetée.

Un administrateur qui avait fait l'apologie de la conduite de la Convention et des Parisiens, a été destitué et mis en état d'arrestation.

Sur l'observation que le directoire n'avait pas le droit de suspendre un de ses membres un administrateur répondit que la Convention n'existait plus, le département devait la remplacer provisoirement.

Nous déposons sur le bureau le procès-verbal de cette assemblée.

Le Président applaudit au civisme de ces députations et accorde aux pétitionnaires les honneurs de la séance.